

Voiture, appart, tondeuse...

Arrondissez vos fins de mois en mettant ces objets en location

Grâce aux plateformes, il n'a jamais été aussi simple de rentabiliser une chambre, une voiture, une tondeuse ou une shampoineuse à tapis. Conseils pratiques.

Publié: 17.04.2023 à 06:15 heures

Dernière mise à jour: 21.05.2023 à 14:03 heures



Votre voiture, votre appart ou encore vos robots domestiques: plusieurs options s'offrent à vous si vous souhaitez vous faire de l'argent en louant vos objets.

Erik Freudenreich

Des plateformes comme Sharely ou Locircus permettent de proposer des articles à la location entre particuliers. On y trouve autant des tondeuses à gazon que des remorques et même des... jacuzzis. «Au-delà des outils de bricolage, il existe énormément d'objets qu'il vaut la peine de mutualiser», explique Laure Eskenazi, fondatrice de Locircus. C'est d'autant plus pertinent dans le contexte actuel, qui se montre de plus en plus incertain que ce soit en termes de climat, d'économie ou d'accessibilité aux ressources. Je crois fermement que la location entre particuliers représente un modèle d'avenir.»

Les robots domestiques ont la cote

Parmi les objets les plus populaires sur la plateforme, on compte notamment les machines à hot-dog ou à barbe à papa pour égayer une fête d'anniversaire. «Mais notre 'best-seller' est sans conteste une shampoineuse à textile, qui permet de nettoyer tapis ou canapés. Son propriétaire a ainsi gagné plus de 1000 francs l'an dernier.»

Les utilisateurs de ces plateformes sont libres de fixer le prix qu'ils souhaitent. «Pour savoir quel montant choisir, on peut commencer par se demander quelle somme on serait prêt à mettre soi-même. Il faut aussi considérer le prix d'achat, le nombre d'années qu'il est en notre possession, sa fréquence d'utilisation. Il faut aussi que cela reste accessible, puisque cette démarche comporte un aspect solidaire, mais en fin de compte, on observe une certaine homogénéisation des coûts de location entre objets semblables.»

Plus de conseils écolo



Commencez au plus vite!
Comment cotiser à un 3ème pilier?



Budget serré?
10 conseils pour économiser au maximum (et devenir...



Nos 4 conseils
Comment gagner au jeu de l'inflation?

La fondatrice constate que le marché de la location reste très inexploité en Suisse. «Le niveau de vie élevé représente un frein par rapport à la France, plus ouvert à ce genre de formule.» S'y ajoute une forte culture de la propriété. «Cet élément crée paradoxalement un contexte parfait: les Suisses ont tendance à prendre grand soin de leurs possessions, ce qui est atout non négligeable sur le marché de la location.»

À l'instar de la vente d'objets de seconde main sur Ricardo ou eBay, les revenus provenant de la location de ces objets sont exonérés d'impôt, pour autant qu'il s'agisse d'une activité occasionnelle. En revanche, des affaires régulières et à grande échelle doivent être déclarées, tout comme la location de locaux ou de lieux d'habitation.

Louer sa place de parking

Dans les grandes villes, de nombreux pendulaires sont à la recherche d'une place de stationnement à prix compétitif. Cela peut donc être un bon plan de sous-louer sa place de parking si l'on est soi-même pendulaire ou que le bail de son appartement s'accompagne d'un box obligatoire et que l'on ne possède pas de véhicule. Il faut en principe avertir son bailleur et obtenir son accord. On peut ensuite se tourner vers des plateformes comme Scan Park ou Monsieur Parking pour mettre sa place en location, en déterminant le prix, la durée maximale de séjour ou les heures spécifiques d'utilisation.

Louer sa voiture

Le covoiturage demeure une pratique singulière en Suisse. Mais une autre forme de partage se développe: le car-sharing. Aux prestataires comme Mobility, qui possèdent leur propre flotte de véhicules, s'ajoutent aujourd'hui des plateformes de location de véhicules entre particuliers comme Weeshare ou 2EM. Cette dernière société, fondée à Fribourg en 2012, revendique aujourd'hui près de 50'000 comptes enregistrés et propose plus de 2600 véhicules à la location: voiture de sport, véhicule utilitaire ou petite citadine.

«Nous avons constaté une augmentation de 30% du nombre de locations en comparaison annuelle, explique Youness Felouati, fondateur de 2EM. La particularité de notre plateforme, c'est que plus de la moitié des demandes concernent les week-ends. Nous enregistrons aussi des pics de demande pendant les vacances d'été et de fin d'année.»

L'entrepreneur indique qu'une personne qui loue une voiture standard deux à trois jours par semaine peut gagner jusqu'à 7000 francs par an, et même plus avec un modèle plus haut de gamme. «Nous constatons d'ailleurs une évolution du parc de véhicules proposé, avec toujours davantage de voitures électriques.» À noter que la plateforme

bénéficie d'une assurance de la Bâloise conçue sur mesure. Lors de chaque location, ce contrat remplace la couverture habituelle du propriétaire, par exemple en cas de vol ou de dommage.

Faire son cinéma

Certaines plateformes de location se sont spécialisées sur des marchés de niche. Exemple avec Cast'Things, qui propose de louer sa maison ou son appartement, sa voiture, voire son chien ou son chat pour un tournage publicitaire ou de cinéma. Les régisseurs et accessoiristes peuvent aussi y dénicher des costumes ou des objets de décor insolites. Exemple avec ce char léopard de 40 tonnes! Une des particularités de ce site est que son utilisation est gratuite pour les particuliers, les professionnels devant s'acquitter de crédits pour obtenir les coordonnées des annonceurs. Le site fournit aussi des conseils sur les fourchettes de prix recommandées (par exemple entre 900 et 1700 francs par jour pour un grand appartement) et le déroulement du tournage.

Airbnb

La plateforme de référence en location immobilière temporaire a connu un fort boom au cours des années 2010. Son usage n'est pour l'heure pas réglé spécifiquement dans le droit, et la manière d'aborder le sujet diffère selon les cantons. Les règles demeurent les mêmes que pour toute autre sous-location de son appartement: il faut obligatoirement demander l'autorisation à son bailleur, qui peut la refuser si elle présente des inconvénients majeurs ou que les conditions de location prévues sont abusives. Il peut dès lors valoir la peine de demander un accord écrit de la part de son propriétaire ou régisseur.

Vous avez trouvé une erreur? [Signalez-la](#)